

# Entreprise à mission

Signification, enjeux et mise en place.

Proposé par



# La Loi PACTE en 2 mots

La Loi PACTE (Plan d'Action pour la Croissance et la Transformation des Entreprises) promulguée le 22 mai 2019 a pour objectif de **simplifier les possibilités de croissance des entreprises.**

Elle incite notamment à **prendre en compte les enjeux sociaux et environnementaux dans leur stratégie économique.**





# La Loi PACTE : 3 niveaux d'engagement

## POUR TOUS

**LA RSE est consacrée dans la loi pour toutes les entreprises.** (Article L 1833 Code Civil)

Depuis la loi PACTE, toutes les entreprises se trouvent automatiquement engagées à respecter et endosser leur responsabilité sociétale d'entreprise. Il est possible de renforcer son engagement.

**Engagement Niveau 1**

## POUR LES VOLONTAIRES : AVOIR UNE RAISON D'ÊTRE

Pour les entreprises volontaires, il est possible de **préciser dans ses statuts juridiques une raison d'être** - les principes dont l'entreprise se dote et pour le respect desquels elle affecte des moyens dans la réalisation de son activité , projet collectif d'une entreprise sur le long terme. (Article L 1835 du Code civil).

Les entreprises qui optent pour ce niveau d'engagement sont celles qui veulent amorcer un changement profond dont la réalité n'est pas au niveau des attentes. Définir une raison d'être permet de mettre en place des actions et objectifs. C'est un début de cheminement vers le statut d'entreprise à mission.

**Engagement Niveau 2**

## POUR LES VOLONTAIRES ENGAGÉS : ENTREPRISE À MISSION

Pour les plus volontaires, il est possible **d'inscrire sa raison d'être comme MISSION au sein de ses statuts juridiques** et de devenir une ENTREPRISE À MISSION.

Elle a pour but de développer son activité tout en résolvant un problème sociétal identifié. (Article L 210-10 du Code de commerce).

L'entreprise doit alors respecter des engagements rédigés au sein de ses statuts aux yeux de la loi.

**Engagement Niveau 3**

# Pourquoi devenir une entreprise à mission ?

- Avant la loi PACTE, il existait une seule distinction possible entre entreprise classique à but lucratif et Association / ONG à but non lucratif. Le statut d'entreprise à mission permet désormais de **distinguer une entreprise à but lucratif qui œuvre au maximum pour le bien commun, d'une entreprise à but lucratif classique.**
- **Cristalliser une mission** dans ses statuts, au grès du temps et changements de dirigeants.
- **Fédérer et aligner** l'ensemble d'une entreprise sur une vision claire et immuable.





# Pourquoi FAGUO est devenue une entreprise à mission ?

Conscient de l'urgence climatique, FAGUO a décidé dès sa création en 2008 une raison d'être : d'unir mode et responsabilité. L'industrie de la mode étant très émettrice de CO<sub>2</sub>, FAGUO a choisi d'émettre moins de CO<sub>2</sub> et de compenser toutes ses émissions de CO<sub>2</sub> afin de limiter le dérèglement du climat.

Zoom sur les périodes de cheminement avant de devenir une entreprise à mission :

## 2008

Le premier bilan Carbone de France sur business plan.

## 2009

les premières plantations d'arbres FAGUO en France en compensation carbone volontaire.

## 2015

La réduction de 35 % de nos émissions de CO<sub>2</sub> vs 2010.

## 2018

Accélération de nos gammes en matières recyclées : 65% de la collection.

## 2020

être la première entreprise de mode à devenir entreprise à mission.

## 2021

objectif : un produit moyen FAGUO n'émet plus que 4kg eq CO<sub>2</sub>.

La marque est devenue une entreprise à mission pour officialiser sa raison d'être et la formaliser en une mission : engager sa génération contre le dérèglement climatique.

# Les 4 conditions pour adopter le statut d'entreprise à mission

# 1

## FORMULER UNE MISSION

**De quelle manière l'activité de mon entreprise va résoudre un problème de société ?**

La mission va guider toute la stratégie de l'entreprise et devient sa colonne vertébrale. Elle doit être engageante pour mobiliser toute l'entreprise autour d'une vision.

# 2

## PRENDRE DES ENGAGEMENTS

**Quels chantiers vont être mis en place pour mettre en œuvre la mission ? Quels objectifs vont être fixés pour ces engagements ?  
Sur quel retro planning ?**

Les engagements donnent corps à la mission de l'entreprise et la traduisent en réalité.

# Les 4 conditions pour adopter le statut d'entreprise à mission

## 3 DÉFINIR UNE GOUVERNANCE

**Qui sont les personnes responsables du bon développement de la mission ? Qui va aligner l'ensemble de l'entreprise sur la mission ?**

La loi prévoit l'instauration d'un **comité de mission** représentatif de l'entreprise impliquant l'actionnariat, la direction et au moins un salarié en charge du bon déroulement de la mission. Il se retrouve au moins deux fois par an pour le kick off des actions et le suivi des indicateurs de réussite.

## 4 ÊTRE ÉVALUÉ

**Est ce que la mission avance dans la bonne direction ? Est-ce que les engagements sont tenus ? À quel rythme ?**

L'entreprise nomme un Organisme Tiers Indépendant (OTI) certifiée COFRAC qui l'audit-era afin annuellement **d'émettre une évaluation positive ou négative**. Cette évaluation devra être présentée dans le rapport annuel du comité de mission. L'entreprise fait paraître ce rapport sur son site internet qui doit y rester publique pendant au moins cinq ans.



# L'exemple FAGUO

## LA MISSION

Engager notre génération  
contre le dérèglement  
climatique.

## NOS 5 ENGAGEMENTS :

- Mesurer nos émissions de CO<sub>2</sub>.
- Réduire nos émissions de CO<sub>2</sub>.
- Compenser nos émissions de CO<sub>2</sub>.
- Être transparent sur la vie du produit.
- Accompagner les clients sur des habitudes et modes d'habillement sains.

FAGUO intègre sa mission au cœur des métiers de chacun notamment avec un objectif annuel d'évaluation dédié. Les recrutements chez FAGUO seront réalisés pour des compétences ainsi que la volonté d'apporter une contribution positive à la planète.

## NOTRE COMITÉ DE MISSION

Nicolas et Frédéric (fondateurs de FAGUO), Marie-Astrid (Responsable Export), Martin (Responsable digital e-commerce), agence AIR COOP (tiers externe) établissent des objectifs annuels pour remplir nos engagements. En 2020 : passer à 80% de la collection en matières recyclées, faire un bilan carbone scope 3...

## ORGANISME TIERS INDÉPENDANT

en cours finalisation appel d'offre (exemple : EY, Deloitte...)



# Quels sont les moyens financiers à prévoir pour devenir une entreprise à missions ?

Pour devenir une entreprise à mission, il faut prévoir de faire les changements de statuts juridiques et les frais liés à l'audit annuel de l'OTI (forfait d'un consultant en jour/homme) estimés entre 3000€ et 10 000€.

•  
Si elles ne sont pas déjà prévues, et selon l'ampleur du chantier, ce sont les actions à mettre en place pour remplir les engagements fixés qui peuvent être la principale source de dépenses de l'entreprise.

# Quelles sanctions sont prévues si l'entreprise ne remplit pas sa mission ?

Si l'Organisme Tiers Indépendant détermine que l'entreprise ne remplit pas sa mission, le Ministère public peut saisir le Président du Tribunal. Il pourra demander la suppression de la mention « entreprise à mission » de tous les actes, documents ou supports électroniques.

En plus d'un très probable bad buzz en interne de l'entreprise, comme en externe.



# 3 conseils pour devenir une entreprise à mission.

**Mesurer son impact** sur la planète, sur la société est essentiel pour savoir quels sont les moyens à engager et les actions à mettre en place pour faire mieux.

**Prendre le temps de structurer la raison d'être** de l'entreprise et mettre en place progressivement une politique d'actions concrètes pour transformer son activité.

**Échanger, partager et communiquer à tous les niveaux** de l'entreprise afin d'aligner une vision soutenue par l'ensemble de ses membres, et qui pourra perdurer dans le temps.



# Comment amorcer le processus ?

- **Réunir le comité exécutif** : proposer le cheminement pour devenir une entreprise à mission
- **Réunir les salariés** : créer un workshop global d'une journée pour définir une raison d'être en rapport direct avec le coeur de métier de l'entreprise ainsi que des engagements. L'objectif est d'aligner l'ensemble de l'entreprise, à tous les niveaux de hiérarchie.
- **Mettre en place un tableau de pilotage** : devenir entreprise à missions consiste en des engagements pérennes. Pour créer une dynamique sur chaque engagement, en se fixant pour chacun d'entre eux des objectifs chiffrés avec un rétro-planning.



# Pour devenir entreprise à mission...

- 1 • **Convoquer une assemblée générale extraordinaire pour présenter le projet et acter les modifications de statuts juridiques.**
- 2 • **Modifier les statuts juridiques de l'entreprise.**
- 3 • **Déposer au greffe les nouveaux statuts pour enregistrement.**

N.b : toutes les greffes n'ont pas encore la possibilité de "cocher la case" entreprise à mission pour mettre à jour cette modification juridique dans leur logiciel actuel. Déposer les nouveaux statuts juridiques fait acte en attendant.

## TITRE I

### FORME - OBJET - DENOMINATION SIÈGE - DURÉE DE LA SOCIÉTÉ

#### ARTICLE 1 - FORME

La Société est une société par actions simplifiée, régie par les lois et règlements en vigueur ainsi que par les présents statuts.

Elle fonctionne indifféremment sous la même forme avec un ou plusieurs associés.

Elle ne peut procéder à une offre au public de titres financiers ou à l'admission aux négociations sur un marché réglementé de ses actions.

#### ARTICLE 2 – RAISON D'ÊTRE - OBJET

##### 2.1. RAISON D'ÊTRE

La Société existe pour engager nos générations contre le dérèglement climatique.

Dans ce cadre, la Société s'engage à :

- Mesurer ses émissions de CO2,
- Réduire ses émissions de CO2,
- Compenser ses émissions de CO2 par la plantation d'arbres,
- Être transparent sur la vie du produit,
- Accompagner ses clients finaux à adopter des habitudes et mode d'habillement sains.

##### 2.2. OBJET

La Société a pour objet, en France et à l'étranger, directement ou indirectement :

- le commerce de chaussures, articles chaussants et accessoires de mode,
- et, plus généralement, toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières, se rapportant directement ou indirectement à l'objet social ou susceptibles d'en faciliter l'extension ou le développement.



# Liens et contacts utiles:

Organisme tiers indépendant :

EY ( [Jean-Gabriel Robert](#) , [Olivier Corallo](#) )

Agence d'aide à la mise en place :

[AIRCOOP](#)

Club comité des entreprises à mission :

[Odile Brondy](#)